

## Lettre de Christian Pineau aux représentants diplomatiques français à l'étranger (Paris, 8 novembre 1956)

**Légende:** Le 8 novembre 1956, Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères, adresse aux représentants diplomatiques de France à Bonn, Rome, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Londres et Washington un télégramme dans lequel il rend compte des avancées obtenues lors des conversations franco-allemandes sur les projets d'Euratom et de Marché commun.

**Source:** Ministère des Affaires étrangères; Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume III: 1956, 24 octobre-31 décembre. Paris: Imprimerie nationale, 1990. 642 p. p. 249-251.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_christian\\_pineau\\_aux\\_representants\\_diplomatiques\\_francais\\_a\\_l\\_etranger\\_paris\\_8\\_novembre\\_1956-fr-7d12edd4-f9a6-494a-b41a-f410a43df441.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_christian_pineau_aux_representants_diplomatiques_francais_a_l_etranger_paris_8_novembre_1956-fr-7d12edd4-f9a6-494a-b41a-f410a43df441.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015

## Lettre de Christian Pineau aux représentants diplomatiques français à l'étranger (Paris, 8 novembre 1956)

**M. Pineau, ministre des Affaires étrangères,  
aux Représentants diplomatiques de France à Bonn, Rome, Bruxelles, La Haye, Luxembourg,  
Londres, Washington.**

T. circulaire n° 91. Paris, 8 novembre 1956, 22 h. 15.

Au cours des conversations franco-allemandes qui se sont déroulées le 6 novembre, les deux chefs de gouvernement ont abordé dans un esprit conciliant les questions posées par les projets d'Euratom et de Marché commun, qui étaient demeurées en suspens lors de la dernière réunion des six ministres des Affaires étrangères à Paris. Ils ont donné leur complet accord aux propositions auxquelles les experts, grâce aux dispositions favorables de la délégation allemande, avaient abouti la veille. Il est apparu que le chancelier Adenauer n'entendait pas revenir d'un voyage qui avait soulevé des critiques dans les milieux parlementaires de Bonn, sans un résultat substantiel dans le domaine de la « relance » européenne.

En ce qui concerne l'Euratom, nos interlocuteurs ont atténué leur hostilité au monopole d'approvisionnement de l'Agence. Ils ont admis que les états membres ne pourraient s'approvisionner directement à l'étranger que si l'Agence n'était pas en mesure de satisfaire leur demande, ou si elle pratiquait des conditions ou des prix abusifs; l'un et l'autre cas devraient faire l'objet d'une constatation expresse, selon une procédure institutionnelle qui reste à fixer. En outre, la délégation allemande, en admettant que tout contrat passé directement par l'un des pays serait soumis à un organe de la Communauté, a reconnu que la notion d'abus ne devrait pas jouer à sens unique.

Pour le Marché commun, la délégation allemande a consenti à nous donner une satisfaction de principe, tant sur l'harmonisation des charges sociales que sur le régime spécial à concéder à la France.

L'accord précédemment obtenu à propos de la durée des congés payés et des salaires de la main-d'œuvre féminine a été confirmé. L'égalisation des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre sera assurée à la fois par le fonctionnement même du Marché commun, qui favorisera l'assimilation des systèmes sociaux, et par le rapprochement des législations respectives. Dès la fin de la première étape, la base au-delà de laquelle sont rémunérées dans l'industrie les heures supplémentaires, et le taux moyen de majoration pour ces heures devraient correspondre à ceux qui existent actuellement en France, sans quoi une clause de sauvegarde nous serait accordée. Il est précisé, en outre, que la France serait favorable à la généralisation de ce système si le bénéfice en était réclamé par d'autres pays.

Les deux délégations sont tombées d'accord pour reconnaître que l'équilibre global de la balance des paiements de chaque état doit être assuré, à la longue, sans aides artificielles à l'exportation ni taxes à l'importation. Toutefois, la France se verra accorder, aussi longtemps que sa balance des paiements sera en déficit, un régime particulier d'aides et taxes, qui fera l'objet d'un examen annuel de la part de l'Organisation. Le Conseil des ministres pourra, à la majorité qualifiée, demander à la France pendant cette période provisoire de corriger certaines anomalies dans l'établissement de ces taxes et aides; au cas où la France ne pratiquerait pas cette correction, accorder aux autres pays une clause de sauvegarde; enfin, décider l'abolition, au moins progressive, du système des taxes et aides, lorsque la balance des paiements courants sera équilibrée pendant un an. L'accord sur ces divers points entraîne l'adoption définitive des compromis précédemment acceptés, notamment sur la question du passage de la première à la seconde étape.

Il n'est pas exclu que des difficultés réapparaissent, quand il s'agira, soit de préciser certaines dispositions qui sont restées dans le vague (pour l'Euratom : définition des abus, procédure institutionnelle prévue pour contrôler les restrictions au monopole d'approvisionnement; pour le Marché commun : établissement des clauses de sauvegarde, définition de la balance courante des paiements), soit d'aborder des questions qui ont été laissées de côté (droit de propriété des matières fissiles et aspect militaire des questions atomiques; cas de l'agriculture et inclusion des territoires d'outre-mer dans le Marché commun).

Il n'en reste pas moins que l'accord intervenu permet de sortir de l'impasse où avaient abouti les conversations des 20 et 21 octobre, et que les travaux de Bruxelles pourront se poursuivre avec plus de chances de succès.

Le texte complet des propositions des experts acceptées par les chefs de gouvernement sera porté directement à la connaissance des délégations des quatre autres pays dans le cadre de la conférence de Bruxelles. Il vous sera communiqué, pour votre information personnelle, par une prochaine valise. En tout état de cause, il s'agit non pas de décisions en présence desquelles seraient placés nos autres partenaires, mais seulement de suggestions, présentées, en vue de permettre des progrès ultérieurs, par les deux délégations entre lesquelles les plus grandes divergences s'étaient jusque-là fait jour.